

**Compte-rendu du conseil d'école du deuxième trimestre  
lundi 10 février\_ 18h30- 20h30**

Etaient présents :

Mme PARCELIER, Mme PIVOIS- MARTIN, Mme DARTHOUX, Mme THEVENOT M LERENARD Mme FRUGIER Mme DELAGE	Professeurs des écoles  Maire (ou son représentant*) Adjointe au Maire chargée des affaires scolaires DDEN (Déléguée Départementale de l'Education Nationale)
Mme Floriane LACHAUME, M Damien BOUCHAREYCHAS, Mme Anne-Charlotte JEAN, M Jérôme GRELET, Mme Delphine VIGIER, Mme Aurélie CONTRÉ	Représentants des parents d'élèves

Mme Puyboufat est invitée au conseil d'école en tant que présidente de l'APE. Elle est représentée par Mme Jean.

Excusés :

M REYBAUT Mme RAMBEAU  Mme REJOU	Inspecteur de l'Education Nationale Professeur des Ecoles, enseignante de la classe de GS le mardi Professeur des Ecoles, arrêt maladie
---	--

~~~~~

**◆ Vie de l'école / Activités des classes**

**❖ Liaison école-collège :**

Elle aura lieu le lundi 23 mars au collège d'Isle, l'ordre du jour étant :

- Les résultats des élèves : apprentissages des tests de positionnement 6ème et autres dispositifs d'évaluation mis en œuvre au collège
- Les effets des travaux des conseils de cycle 2018-2019 : ce qui a été mis en place et a fonctionné, ce qui n'a pas été mis en place, ce qui n'a pas fonctionné...
- Les perspectives : programmations, progressions en cycle 3, ajustements si besoin
- Les actions inter-degrés : réalisées, mises en œuvre et/ou projetées
- Le parcours des élèves : outils de suivi, harmonisation.

**❖ Dons à l'école / coopérative scolaire :**

Mme DELAGE, DDEN, a recousu des couvertures de la classe maternelle. Elle a fait un don de 2 couvertures supplémentaires.

Photographies scolaires :

- Le résultat du sondage auprès des familles pour savoir s'il y avait une préférence pour commande et règlement par internet ou pour commande par coupon à remplir et règlement auprès de l'école :
  - o 50.6% pour internet
  - o 32.5% pour commande papier
  - o 14.3% sans réponse
  - o 2.6% sans préférence
- Deux représentantes de parents ont fait des remarques sur la qualité des photographies qui étaient moins bien que l'année dernière (qualité du papier pour restituer la couleur, photographie avec mèche de cheveux dans les yeux). Ces remarques seront transmises au photographe qui était pourtant le même que les années précédentes.

Cadeaux de Noël :

- autour de 100€ de la part de l'APE pour chaque classe : livres, jeux de construction, jeux de société (jeu de bataille, jeu d'observation, de rapidité), jeux de dextérité et minutie (clous et marteau), du matériel (téléphone) pour les coins jeux
- livres pour chaque élève par la mairie.

Bilan du Marché de Noël :

Bénéfices du marché de Noël (vente des objets fabriqués par les élèves) : 251.88€ (182.50€ en 2018-2019).

### **❖ Besoins et Aménagements :**

Aménagements suite au premier conseil d'école :

Des stores ont été installés dans la classe de CM2 (stores intérieurs avec chaînette à manipuler par un adulte pour les reflets de lumière) et dans les classes de CP/CE1, CE2/CM1 (stores extérieurs chaleur et lumière). Un mot sera noté à côté du boîtier de commande pour indiquer qu'il faut les remonter tous les soirs pour ne pas qu'ils soient exposés aux intempéries comme le vent, la pluie...

M le Maire a fabriqué et installé des étagères sous le tableau dans la classe des CM2.

Il a aussi fabriqué un comptoir pour la classe de GS qui peut être utilisé pour différentes activités : lecture, jeux de marchandage.... Les maîtresses le remercient.

Futurs aménagements : installation d'une VMC dans la classe des CM2 et dans la garderie et remplacement/peinture des volets côté ouest de la classe des CM2 et de la garderie avec adaptation du système d'ouverture pour la classe des CM2.

Besoins :

- pour la classe de CP-CE1 : voir pour divers réaménagements de classe (étagères, rangement pour cartables...)

L'équipe enseignante remercie l'ensemble des partenaires pour leur aide et leur soutien dans la vie de l'école aussi bien dans le côté organisationnel que dans la participation aux projets menés.

### **❖ Sorties, interventions**

Les sorties sportives organisées par l'USEP, les spectacles et l'activité piscine ont été présentés pour chacune des classes lors du premier conseil d'école (voir compte-rendu).

➤ Une sortie n'a pas eu lieu : elle a été annulée par les organisateurs car il n'y avait pas assez d'inscrits.

|                                                                                                |            |                     |             |              |   |                          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|---------------------|-------------|--------------|---|--------------------------|
| Jeudi 23 janvier<br>Matin<br>Départ de l'école à<br>9h05<br>Retour à l'école pour<br>11h55/12h | CP-<br>CE1 | Gymnase<br>de Nexon | Gymnastique | RRTHV<br>95€ | / | 26 élèves +<br>3 adultes |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|---------------------|-------------|--------------|---|--------------------------|

Le bus a été annulé sans frais.

➤ Le SYDED est intervenu dans la classe de CM2 mardi 28 janvier pour proposer des ateliers autour du tri des déchets.

➤ Une professeure d'allemand du collège d'Isle, Mme Claire Faucher, interviendra le 18 février dans la classe des CM2 pour proposer d'initier les élèves à l'allemand et leur présenter les deux types d'enseignement offerts au collège (bilingue et LV2).

Voici ci-dessous les sorties pour lesquelles il manquait des éléments d'information lors du premier conseil d'école :

➤ Les deux premières séances de cinéma pour la classe des CE2/CM1 qui participe au projet « école et cinéma » ont eu lieu le 14 novembre et le 20 février à St Yrieix pour la projection des films « Le chant de la mer » et « Azur et Asmar ».

Restera un dernier film à visionner (date non communiquée).

➤ La date de la sortie « aventures motrices, rencontres autour des contes » des classes maternelles n'était pas fixée au premier conseil d'école : elle a eu lieu le mardi 24 mars au stade de St Priest Ligoure.

➤ Voici les dates retenues pour les ateliers « récréasciences » qui auront lieu dans les classes :

|                                   |         |                                                                                                                                |                                   |
|-----------------------------------|---------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| Vendredi 24 janvier<br>après-midi | GS      | « les 5 sens »<br>5 ateliers, 1 séance sur chaque sens<br>(lien avec projet d'école et<br>connaissance de son corps)<br>La vue | 35€/séance +frais<br>déplacement  |
| Vendredi 24 janvier<br>après-midi | CP-CE1  | « L'eau » 1h                                                                                                                   | 40€/séance + frais<br>déplacement |
| Mardi 28 janvier<br>matin         | GS      | « les 5 sens »<br>L'odorat                                                                                                     | 35€/séance +frais<br>déplacement  |
| mardi 28 janvier<br>matin         | CE2/CM1 | « Image et Lumière »<br>Sur 2 séances                                                                                          | 40€/séance<br>+0.53€/km           |
| Vendredi 31 janvier               | GS      | « les 5 sens », l'ouïe                                                                                                         | 35€/séance +frais<br>déplacement  |
| Vendredi 31 janvier               | CP-CE1  | « La chimie amusante » 1h                                                                                                      | 40€/séance + frais<br>déplacement |
| vendredi 31 janvier               | CE2/CM1 | « Image et Lumière »<br>Sur 2 séances                                                                                          | 40€/séance<br>+0.53€/km           |
| Vendredi 31 janvier               | CM2     | « Magnétisme »<br>et<br>« Leviers et balances »<br>(2 séances)                                                                 | 40€/séance +frais<br>déplacement  |
| Mardi 17 mars                     | GS      | « les 5 sens »                                                                                                                 | 35€/séance +frais<br>déplacement  |
| Mardi 17 mars                     | CP-CE1  | « La station d'épuration » 2h                                                                                                  | 40€/séance + frais<br>déplacement |

|                               |        |                                                                |                                   |
|-------------------------------|--------|----------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| Mardi 17 mars                 | CM2    | « Magnétisme »<br>et<br>« Leviers et balances »<br>(2 séances) | 40€/séance +frais<br>déplacement  |
| Jeudi 16 avril après-<br>midi | GS     | « les 5 sens »                                                 | 35€/séance +frais<br>déplacement  |
| Jeudi 16 avril après-<br>midi | CP-CE1 | « L'électricité» 1h<br>(3 séances)                             | 35€/séance + frais<br>déplacement |
| mardi 26 mai                  | PS/MS  | « Petite Graine »                                              | 40€/séance +frais<br>déplacement  |
| Mardi 26 mai                  | CP-CE1 | « L'électricité» 1h<br>(3 séances)                             | 35€/séance + frais<br>déplacement |
| Mardi 2 juin                  | CP-CE1 | « L'électricité» 1h<br>(3 séances)                             | 35€/séance + frais<br>déplacement |

➤ Il y a eu une intervention sur l'alimentation et le petit déjeuner par la « ligue contre le cancer » le 10 février dans la classe de GS.

➤ Les classes de GS et CE2/CM1 sont inscrites à l'opération « Made in Viande » pour aller visiter la ferme GAEC le Puy de Banneix. Le transport de chacune de ces visites sera pris en charge par l'interprofession agricole Interbev. Les élèves pourront visiter le poulailler et la stabulation. Des explications seront données sur l'alimentation des animaux, les soins, l'identification, ...

➤ Projet de sorties :

| Classe                                        | Lieu                                                                                                                                                                                                                                         | Tarif                          | Transport                                                            |
|-----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| PS/MS<br>GS<br>Vendredi 19<br>juin<br>Journée | Nexon<br>Classe PS MS<br>Un atelier « Initiation aux techniques de<br>modelage »<br>Un atelier « découverte de la teinture<br>végétale »<br>Classe GS<br>Un atelier « découverte de la teinture<br>végétale »<br>Un atelier « Tête en bois » | 382€<br>345€                   | RRTHV : 118€                                                         |
| CP/CE1<br>CE2/CM1<br>16 juin<br>Journée       | La voie verte à Champsac<br>CP/CE1 : rallye nature d'orientation et tir<br>à l'arc<br>CE2/CM1 : tir à l'arc et rallye nature<br>d'orientation                                                                                                | 12 € par<br>élève soit<br>624€ | RRTHV : 234€<br>Europ voyage : 227€<br>Villessot : pas de<br>réponse |

TOTAL = 1351€ sans les transports

#### Décision du conseil d'école pour le financement :

Pour rappel, lors du premier conseil d'école, nous avons indiqué que l'école disposait de 5490.53€, argent donné par l'APE, c'est-à-dire des 990.53€ non utilisés de l'année dernière et des 4500€ de don de cette année.

Rappels des décisions du premier conseil d'école sur les sorties et leurs financements :

Lors de sorties, il a été décidé au premier conseil d'école une participation des familles d'un euro, le reste est pris en charge par la coopérative scolaire grâce au don de l'association de parents d'élèves et par la mairie pour la partie « transport ».

## Prévisionnel des dépenses :

| Sorties, animations ou achats divers...                                                                 | Coûts   | Nombre d'élèves             | Part reçue par les familles |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|-----------------------------|-----------------------------|
| Cadeaux de Noel                                                                                         | 505,44  |                             |                             |
| Projet « achat de jeux pour la cour de récréation »                                                     | 526,58  |                             |                             |
| Spectacle de Noël (4€/élève)                                                                            | 456,00  | 114 élèves présents         | 0                           |
| Visite/atelier Musée Adrien Dubouché                                                                    | 68,00   | 20                          | 20                          |
| 3 séances "école et cinéma" (2,30€/enfant)                                                              | 177,10  | si 77 entrées sur 3 séances | 77                          |
| ateliers Sciences (Récréasciences : 35€/classe ou 40€/classe pour animation dans les classes+ 0,53€/km) | 793,52* |                             |                             |
| Spectacles St Yrieix (4,50€/élève)                                                                      | 742,50  | si 165 entrées              | 165                         |
| JMF (4€/élève)                                                                                          | 296,00  | 74                          | 74                          |
| Prévisionnel Sorties de fin d'année                                                                     | 1351,00 | 96                          | ?                           |

\* la convention des animations « récréasciences » a été transmise à l'école le vendredi 31 janvier ; le tarif mentionné est de 793.52€ au lieu des 766.40€ estimés au premier conseil d'école.

- La coopérative devra prendre en charge 4916.14€ pour les sorties, spectacles et animations...
- Les parents apportent une participation de 1€ pour les sorties (autres que sorties de fin d'année). Cela descend la somme à 4580.14€.
- Quelle participation des familles pour les sorties dites de fin d'année ?

La participation des familles est maintenue à 3€ par enfant pour la sortie de fin d'année (comme l'année précédente).

Il n'y aura pas de sortie de fin d'année pour les CM2 car ils sont partis en classe découverte au mois d'octobre. Il y aura quand même deux sorties sur des journées entières au mois de juin (athlétisme et journée au Zénith autour du développement durable et du tri des déchets) et leur projet « danse » finalisé par un spectacle à Limoges en mai.

### **❖ Moment festif de fin d'année**

Date : samedi 27 juin

Mariage le même jour à Jourgnac donc horaire à préciser en fonction de ce mariage

Thème éventuel : hip hop slam

Heure approximative : 18h.

Possibilité pour les CM2 qui le souhaitent de préparer une représentation en autonomie

### **❖ Projet d'école**

Par rapport à l'axe 2 du projet d'école « fluidité des parcours et qualité de vie scolaire », la classe de GS organise un temps de rencontre mardi 18 février à 18h30. Le thème de cette soirée sera le visionnage d'un diaporama retraçant une journée de classe en GS. Les familles des élèves de GS sont invitées dans la classe pour le visionnage de ce diaporama, échanges et goûter autour de gâteaux préparés par les élèves.

## **◆ Sécurité**

### **❖ Bilan des exercices incendie**

❖ Bilan de l'exercice d'évacuation du dortoir en situation de sieste avec les PS/MS le 21/01/2020 :

Exercice d'évacuation avec Mme Parcelier (enseignante), Mme Dupuis (ATSEM), Mme Delage (AVS) et Mme Cornée (Directrice).

Protocole d'évacuation (le même qu'en 2013) :

- ne pas s'habiller
- ne pas chercher son doudou
- descendre du lit sans attendre l'aide d'un adulte
- sortir par l'une des deux portes (celle la plus proche de son lit)
- se diriger calmement mais rapidement vers la porte de sortie de la classe, ouvrir la porte et se diriger sous le préau sans attendre un adulte

Signal utilisé : cymbale

Effectif : 24 , Absence : 0, Présence : 24 élèves de PS et MS

Temps d'évacuation jusqu'à la porte de la sortie de la classe :

- 1<sup>er</sup> essai : sortie du dortoir en 17 secondes, arrivée du dernier élève à la porte de la classe à 40 secondes

Observations : certains ont couru et sont sortis par la porte qui a été ouverte en premier. On décide alors qu'un MS (assez grand en taille) ouvre un des portes pour que les 2 portes soient ouvertes en même temps. On réexplique la procédure pour sortir : marcher vite en sortant par la porte la plus proche, ne pas faire demi-tour si on a pris son doudou ou si on n'a pas pris son doudou.

- 2<sup>ème</sup> essai : sortie du dortoir en 18 secondes, arrivée du dernier élève à la porte de la classe à 38 secondes

Observations : L'élève de MS, responsable de l'ouverture de la porte, est sorti de son lit après les autres élèves qui attendaient qu'il ouvre. Cela ne gagne pas forcément plus de temps.

Conclusion : L'évacuation du dortoir s'est bien passée et a été rapide malgré que quelques enfants ne sont pas sortis par la porte la plus proche.

#### ❖ Bilan de l'exercice évacuation incendie du 4 février 2020 :

En présence de M. Francis THOMASSON, Mme Marie-Pascale FRUGIER (adjoints au maire), Mme Brigitte DELAGE (DDEN)

|         |          |
|---------|----------|
| PS/MS   | 31 s     |
| GS      | 1 minute |
| CP/CE1  | 1 minute |
| CE2/CM1 | 1 minute |
| CM2     | 38s      |

Une sirène de plus sera installée pour la classe de CE2/CM1 au niveau du palier devant la classe, le niveau sonore n'étant pas suffisant.

#### ❖ Plan Particulier de Mise en Sureté :

Celui-ci a été présenté au premier conseil d'école.

#### ❖ Exercice de sécurité « PPMS, confinement » lundi 27 janvier 2020 :

L'alerte a été donnée de classe en classe et par appel téléphonique à la classe de Mme Darthoux. La maîtresse des CP-CE1 est absente et non-remplacée : ses élèves ont été répartis dans les différentes classes.

Elle n'a donc pas pu relayer le signal d'alerte à la classe suivante. La directrice a relayé le signal auprès de la classe des CE2/CM1 en passant par l'intérieur du bâtiment.

Evaluations :

L'exercice a été effectué de manière inopinée. (Aucune enseignante n'avait été avertie).

L'alerte et la fin d'alerte ont été entendues par tous.

Les lieux de confinement correspondent aux classes. Chaque classe a une chemise PPMS qui contient les consignes, main courante, rôles des personnels, documentations et fiches à jour...

Les lieux de confinement disposent de fournitures pour des activités occupationnelles, de toilettes et point d'eau accessibles, la mallette PPMS n'est pas complète, il manque le matériel du style radio à piles, lampes de poche avec piles, gobelets, essuie-tout, bouteille d'eau...

Tous les lieux de confinement peuvent accéder à la pharmacie de l'école (3 lieux : garderie, toilettes élémentaires, toilettes maternelles)

Bon déroulement de l'exercice avec cette procédure d'alerte.

## ❖ Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) :

C'est un document qui a été rédigé et présenté il y a quatre ans. Le but de ce document est d'évaluer les risques professionnels.

Ce document est actualisé chaque année.

Le DUERP est un outil destiné à faciliter le dialogue entre les personnels, la hiérarchie et les collectivités territoriales. Il permet de faire un diagnostic, de dresser un état des lieux en matière de santé, d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.

Depuis 2017-2018, il a fallu le remplir sous une autre forme : sur le portail numérique de l'académie de Limoges.

Lors de la mise à jour de celui-ci, des éléments ont été supprimés par rapport aux situations que rencontre notre école :

- ◆ Difficulté à joindre la cellule de remplacement.

Besoin de rappeler plusieurs fois, cela peut être en dehors du temps de classe mais aussi sur le temps de classe si l'appel n'a pas abouti.

- ◆ Amabilité du service "cellule de remplacement".

Sentiment de déranger lorsqu'on appelle, difficile d'obtenir une écoute pour décrire une situation, propos peu aimables, culpabilité de dégrader les conditions de travail des collègues lors d'un arrêt.

## ◆ Préparation de la rentrée 2020

### ❖ Effectifs et matinée « portes ouvertes »

Voici les prévisions des effectifs pour la rentrée 2020-2021 :

| PS | MS | GS | CP | CE1 | CE2 | CM1 | CM2 |
|----|----|----|----|-----|-----|-----|-----|
| 12 | 10 | 14 | 20 | 15  | 11  | 15  | 11  |

Départ en juillet de 23 CM2 en 6<sup>ème</sup>,

TOTAL : 108 élèves (119 élèves actuellement)

Date prévue pour la matinée « portes ouvertes » : 28 mars 2020 à 10h (mot d'information sur le site de la mairie et publication dans le prochain « info mairie »).

## ◆ Questions diverses : Les questions sont en annexe 1 QUESTIONS ECOLE

« - Concernant les horaires de l'école: pourquoi le portail n'est-il pas fermé à 8h45 comme stipulé dans le règlement intérieur? Pourquoi les enfants n'entrent-ils pas en classe à 13h30? »

Comme L'équipe enseignante l'avait déjà expliqué lors d'un précédent conseil d'école, il y a un flux continu de parents jusqu'à 8h50.

L'équipe enseignante trouve délicat de fermer le portail au nez des parents en leur demandant de revenir à 11h (pendant la récréation) pour ne pas perturber la classe.

L'équipe enseignante reprend la réponse qui avait faite au conseil d'école de février 2019 :

*« En effet, certaines fois, il ne nous est pas possible de rentrer à l'heure exacte. Régulièrement, des parents s'adressent aux enseignantes et même si nous essayons de limiter la conversation, il nous semble important de rester à l'écoute des parents. Pour exemple, ce matin, une enseignante a dû répondre à 4 parents souhaitant s'adresser à elle rapidement, ce qui a décalé son entrée en classe.*

*En ce qui concerne l'après-midi, les élèves remontent de la cantine aux alentours de 13h25. Ils ont besoin de passer aux toilettes. Des enfants de maternelle vont régulièrement à la selle après le repas : il faut poser le manteau, prendre le temps nécessaire, une enseignante vient les essuyer. Il faut le temps de se rhabiller, de se laver les mains...*

*C'est aussi un moment où l'on constate plus de disputes et nous devons les gérer. Comme nous l'avions expliqué lors d'un précédent conseil d'école, nous ne pouvons pas ignorer ces tensions car les élèves ne sont alors pas disponibles pour les apprentissages lorsque l'on rentre en classe. Ces moments font partie des programmes (EMC : Education Morale et Civique).*

*Il y a aussi les temps où nous soignons les élèves s'il y a chute, changeons les élèves si accident, appel d'une famille si besoin...*

*Si une enseignante est occupée à l'une de ces tâches et que les collègues rentrent en classe, ses élèves se retrouveraient alors sans surveillance dans la cour.*

*Tous ces petits incidents inattendus sont quotidiens et font partie de la vie collective. Ils peuvent effectivement légèrement retarder l'entrée en classe mais cela n'a pas de conséquence négative sur l'emploi du temps de la journée. »*

L'équipe précise cependant qu'il s'agit d'un décalage d'environ 5 minutes le matin et effectivement environ 15 minutes l'après-midi qui sont souvent rattrapés et décomptés sur les autres récréations.

L'équipe enseignante pose la question aux membres du conseil : comment souhaitent-ils que l'école continue de travailler :

- Est-ce que l'école continue avec cette flexibilité ?
- Est-ce que l'école applique le règlement à la lettre ?

Voilà ce que ça impliquerait :

- portail fermé aunez des personnes qui devront ramener leur enfant à la récréation soit environ 2h plus tard.
- refuser d'écouter et d'échanger même quelques minutes avec les parents qui viennent voir l'enseignant le matin.
- Les enseignantes ne régleront plus les conflits, ne pourront plus forcément soigner les enfants ou les changer s'ils en ont besoin
- Les enfants n'auront pas le temps de se défouler après la cantine et de passer aux toilettes.

Dans ce cas, l'équipe enseignante demande aux membres de rédiger ensemble le mot pour les cahiers de liaison et de le signer conjointement.

Si le conseil d'école va vers le choix de la flexibilité, l'équipe enseignante demande aux représentants de parents pourquoi cette question revient tous les ans malgré des réponses détaillées.

Y a-t-il un problème de compréhension, de confiance ... ?



Si ce n'est pas le cas, l'équipe enseignante ne répondra plus forcément à ces questions lors des prochains conseils d'école et réorientera les parents vers les lectures des précédents conseils d'école.

Réponse des membres du conseil d'école :

Les représentants ne pensent pas que cela soit un problème de confiance.

Les parents d'élèves précisent qu'il faudrait différencier l'accueil du matin et celui de l'après-midi. Ils souhaitent rappeler la rigueur nécessaire le matin pour certains parents mais trouvent important de ne pas priver les élèves du passage aux toilettes et d'un moment pour se défouler après la cantine. Ils trouvent important que les enseignantes restent mobilisées auprès des élèves pour les aider à gérer les situations, les soigner... comme ce qui a été expliqué.

Pour les parents qui auraient besoin le matin de s'adresser rapidement aux enseignants, les représentants de parents indiquent que cela restera possible car, si les parents arrivent à 8h35, ils auront 10 minutes pour le faire.

Les représentants de parents, Mme la DDEN, M le Maire et son adjointe souhaitent la fermeture du portail à 8h45 même si des élèves continuent à arriver car ils trouvent que ce sont toujours les mêmes familles qui arrivent en retard, ne font pas d'effort pour arriver à l'heure voire le font exprès pour se garer à la place des bus devant le portail et pénalisent les autres élèves par rapport à l'entrée en classe.

Certains représentants proposent d'être présents pour la mise en place d'une fermeture du portail à 8h45 précises.

Un mot est rédigé collectivement par les membres du conseil d'école pour rappeler les horaires de début de classe matin et après-midi et la mise en place de la fermeture ferme du portail à 8h45 précise.

*« - Serait-il possible de refaire une mise au point en direction des familles par rapport aux personnes autorisées à entrer dans l'enceinte de l'école pour venir chercher leurs enfants car il semblerait que cela ne soit pas toujours respecté? »*

Les parents qui rentrent dans l'enceinte scolaire sont :

- les parents qui récupèrent leur enfant à la maternelle
- les parents qui souhaitent parler à un personnel municipal ou à un enseignant
- les parents qui arrivent après la sortie des classes lorsque les élèves sont rangés sous le préau

Là aussi, les questions sont posées aux membres : « Que souhaitent-ils ? » et s'il faut mettre des parents dehors, qui le fait et comment puisque les enseignantes font leur sortie de classe à leur porte ou au portail ? »

Les représentants de parents expliquent qu'il semblerait que cela soit le cas d'une personne qui vient un soir par semaine. Les représentants de parents proposent de communiquer le nom de la personne concernée pour que l'enseignante de son enfant lui rappelle qu'elle doit attendre à l'extérieur de l'école.

Les membres du conseil rédigent alors ensemble ce mot qui sera collé dans les cahiers de liaison et prendra effet à la rentrée des vacances d'hiver :

*« Suite aux remarques sur le fonctionnement et les horaires de l'école, le conseil d'école a décidé de rappeler les horaires d'accueil inscrits dans le règlement intérieur : 8h35 à 8h45.*

*Il a donc été décidé que le portail serait fermé à 8h45 précises à partir du 9 mars 2020.*

*Les élèves arrivant après 8h45 ne pourront être accueillis qu'au moment de la récréation ou entre 13h20 et 13h30.*

*Pour rappel, l'accueil de l'après-midi se fait entre 13h20 et 13h30 précises.*

*Nous rappelons que seuls les parents de maternelle sont autorisés à rentrer dans la cour.*

*Les membres du conseil d'école (composé des représentants de parents d'élèves, Mme la DDEN, M le Maire, Mme l'Adjointe au Maire et l'équipe enseignante) »*

## QUESTIONS MAIRIE

- Pouvez-vous préciser les horaires de la garderie ? Il semblerait que la garderie du matin n'ouvre pas à 7h15 et cela occasionne des retards au travail pour certaines familles.

Réponse : une seule famille semble concernée et M le Maire déplore que celle-ci ne se soit pas directement adressée à l'agent. Il s'agissait d'un retard de 2/3 min. L'agent s'engage dorénavant à ouvrir à l'heure.

- Cantine:

Certaines familles sont très contentes de la mise en place du repas végétarien.

Pourquoi un verre de lait est-il proposé tous les midis?

Réponse : C'est un choix de la mairie depuis plusieurs années sans obligation : le lait est en libre service.

Le temps des repas pour les élèves de l'école élémentaire semble trop long et sujet à de l'excitation, est-il envisageable de le réduire?

Réponse : M le Maire explique que le temps de repas dépend du menu, de l'éventuelle gestion de problèmes, du personnel présent : normalement, deux personnes et le cuisinier pour les GS et élémentaires et une personne attribuée aux PS et MS. Il explique aussi que laisser la possibilité de se resservir prend du temps.

La nouvelle organisation en élémentaire (plat sur la table) a permis de gagner du temps.

L'entrée est posée sur la table avant l'arrivée des enfants, le plat est apporté tout de suite. Il semble difficile de diminuer la durée du repas mais M le Maire reste à l'écoute si des parents ont d'autres idées pour gagner du temps pour le service.

Le trajet prend également du temps, beaucoup d'agitation et de dégradation aussi le long du chemin.

- Où en est la réflexion par rapport aux torchons dans les toilettes des enfants qui ne sont changés qu'une fois par jour?

Réponse : M le Maire indique que deux devis ont été faits pour des dérouleurs de torchons en tissu ou des souffleurs. Cela représenterait la somme de 120€/mois HT avec une utilisation raisonnée.

M le Maire explique qu'il est nécessaire de tourner la molette pour que la partie propre apparaisse. Si les élèves ne le font pas, ils vont tous s'essuyer sur la partie sale. Inversement, si les élèves s'amuse à tourner la molette, ils vont dérouler toute la partie propre et il faudra mettre un nouveau dérouleur alors qu'il n'aura pas été réellement utilisé. Cela engendrera un coût plus élevé que celui mentionné ci-dessus.

Il a donc été décidé de vérifier les torchons et de les changer si besoin tous les midis.

La commune a racheté d'autres torchons pour pouvoir les changer plus régulièrement.

- Continuité du service public lors des jours de grève:

Une famille nous a fait part de son mécontentement quant à la gestion de la continuité du service public lors des jours de grève et nous avons choisi de vous faire part du mail reçu dans son intégralité.

Le droit de grève est un droit individuel, mais qui ne dédouane en rien la Mairie de la qualité de service qu'elle peut / veut pour ses usagers.

La 1ère objection de la mairie serait sans doute que l'accueil périscolaire n'est pas une obligation, mais à ce moment-là, une école non plus! Elle est là pour dynamiser la commune, et maintenir sa population, il faut donc prendre "l'école" avec ce qu'elle peut apporter de positif (des habitants) comme ce qu'elle impose de contraintes: un service public communal !

Je ne comprends pas que l'absence de personnel puisse à ce point désorganiser l'usage pour les citoyens.

Qu'en serait-il, si les mêmes personnes étaient malades?!?

Pour la cantine, n'existerait-il pas une solution en se rapprochant de la communauté de commune par exemple pour un service collectif de repas? De plus pourquoi les enfants ne peuvent-ils pas être installés sur des tables ->Ils mangent sur leur manteau!? Si c'est une question de ménage... ne peut-il pas être fait le lendemain, lorsque l'agent n'est plus en grève?

Le point noir reste quand même l'absence de garderie : quel message envoyez-vous aux parents travailleurs?! Je suis résidente de Journac depuis seulement fin 2018, et nous étions avant en Charente dans une commune d'à peine + de 700 habitants, en zone rurale, où l'école était vraiment une priorité, et un enjeu d'avenir : dans une telle situation, la Mairie aurait tout fait pour maintenir le service afin de ne pas pénaliser toujours les mêmes personnes: les actifs.

L'adjointe chargée des affaires scolaires, aurait personnellement assuré la garderie, ou une solution aurait été trouvée. Pour Journac, par exemple: demande de polyvalence aux agents communaux, tenu de la garderie par un élu, intervention du privé, proposition aux parents d'élève de donner un coup de main, ....

Personnellement j'étais à 2 doigts d'aller me présenter à la Mairie pour proposer d'assumer la garderie si mon emploi du temps me le permettait, mais je n'ai pas osé, souvent les délais étaient trop courts (savoir le mardi soir que le jeudi matin il n'y aura pas garderie) et je pense qu'il doit y avoir une question d'assurance et de responsabilité civile . Mais c'est une solution qui pourrait être anticipée (en dernier recours).

Pour la Mairie l'école est-elle vraiment une priorité? il n'y a pas que l'argent, les actes comptent aussi, et en se contentant d'un mot, à peine 48h avant pour dire aux parents de se débrouiller, ce n'est pas ce que j'appelle être mobilisé pour l'école. Et encore une fois qu'en serait-il en cas d'arrêt maladie?

Réponse : M le Maire explique que le droit de grève est légitime et qu'une personne gréviste n'a pas à être remplacée. Le service minimum ne concerne que l'absence des enseignants.

Le maximum est fait par la mairie dans le cadre d'un personnel malade et de son remplacement (des élus, des adjoints s'investissent). Il souligne le fait que cela n'a pas d'impact pour les enfants qui ont une même qualité de service à la garderie, à la cantine sauf pour la classe de GS qui a son fonctionnement perturbé puisque l'agent intervenant sur ce poste remplace les agents absents.

M le Maire précise que légalement, il peut être demandé de faire appel à des parents d'élèves. Face aux problèmes que cela implique (responsabilité, problèmes relationnels...), cela paraît compliqué.

Le délai de 48h est le délai légal.

M le Maire se dit très touché par le doute apporté sur la priorité de la mairie concernant l'école, il répète que c'est effectivement sa priorité et qu'il a fait beaucoup pour son développement depuis 25 ans.

Il aimerait échanger avec cette famille.

Pour conclure, la directrice indique que c'était le dernier conseil d'école avec M Lerenard comme maire de la commune. Au nom de toute l'équipe enseignante, elle lui souhaite un bon départ et une bonne retraite.

*Compte rendu relu par Monsieur le Maire (passages concernant la mairie) et l'équipe enseignante*

**Annexe 1 du deuxième conseil d'école de l'année scolaire 2019 2020 :  
questions posées par les représentants de parents d'élèves**

**Questions pour l'école  
Conseil d'école du lundi 10 février**

- Concernant les horaires de l'école: pourquoi le portail n'est-il pas fermé à 8h45 comme stipulé dans le règlement intérieur? Pourquoi les enfants n'entrent-ils pas en classe à 13h30?

- Serait-il possible de refaire une mise au point en direction des familles par rapport aux personnes autorisées à entrer dans l'enceinte de l'école pour venir chercher leurs enfants car il semblerait que cela ne soit pas toujours respecté?

**Questions pour la mairie  
Conseil d'école du lundi 10 février**

- Pouvez-vous préciser les horaires de la garderie ? Il semblerait que la garderie du matin n'ouvre pas à 7h15 et cela occasionne des retards au travail pour certaines familles.

- Cantine:

Certaines familles sont très contentes de la mise en place du repas végétarien.

Pourquoi un verre de lait est-il proposé tous les midis?

Le temps des repas pour les élèves de l'école élémentaire semble trop long et sujet à de l'excitation, est-il envisageable de le réduire?

- Où en est la réflexion par rapport aux torchons dans les toilettes des enfants qui ne sont changés qu'une fois par jour?

- Continuité du service public lors des jours de grève:

Une famille nous a fait part de son mécontentement quant à la gestion de la continuité du service public lors des jours de grève et nous avons choisi de vous faire part du mail reçu dans son intégralité.

Le droit de grève est un droit individuel, mais qui ne dédouane en rien la Mairie de la qualité de service qu'elle peut / veut pour ses usagers.

La 1ère objection de la mairie serait sans doute que l'accueil périscolaire n'est pas une obligation, mais à ce moment-là, une école non plus! Elle est là pour dynamiser la commune, et maintenir sa population, il faut donc prendre "l'école" avec ce qu'elle peut apporter de positif (des habitants) comme ce qu'elle impose de contraintes: un service public communal !

Je ne comprends pas que l'absence de personnel puisse à ce point désorganiser l'usage pour les citoyens.

Qu'en serait-il, si les mêmes personnes étaient malades?!?

Pour la cantine, n'existerait-il pas une solution en se rapprochant de la communauté de commune par exemple pour un service collectif de repas? De plus pourquoi les enfants ne peuvent-ils pas être installés sur des tables ->Ils mangent sur leur manteau!? Si c'est une question de ménage... ne peut-il pas être fait le lendemain, lorsque l'agent n'est plus en grève?

Le point noir reste quand même l'absence de garderie : quel message envoyez-vous aux parents travailleurs?! Je suis résidente de Jourgnac depuis seulement fin 2018, et nous étions avant en Charente dans une commune d'à peine + de 700 habitants, en zone rurale, où l'école était vraiment une priorité, et un enjeu d'avenir : dans une telle situation, la Mairie aurait tout fait pour maintenir le service afin de ne pas pénaliser toujours les mêmes personnes: les actifs.

L'adjointe chargée des affaires scolaires, aurait personnellement assuré la garderie, ou une solution aurait été trouvée. Pour Jourgnac, par exemple: demande de polyvalence aux agents communaux, tenu de la garderie par un élu, intervention du privé, proposition aux parents d'élève de donner un coup de main, ....

Personnellement j'étais à 2 doigts d'aller me présenter à la Mairie pour proposer d'assumer la garderie si mon emploi du temps me le permettait, mais je n'ai pas osé, souvent les délais étaient trop courts (savoir le mardi soir que le jeudi matin il n'y aura pas garderie) et je pense qu'il doit y avoir une question d'assurance et de responsabilité civile . Mais c'est une solution qui pourrait être anticipée (en dernier recours).

Pour la Mairie l'école est-elle vraiment une priorité? il n'y a pas que l'argent, les actes comptent aussi, et en se contentant d'un mot, à peine 48h avant pour dire aux parents de se débrouiller, ce n'est pas ce que j'appelle être mobilisé pour l'école. Et encore une fois qu'en serait-il en cas d'arrêt maladie?